

TRANSMIS LE 25/07/2022  
REÇU LE 25/07/2022  
AFFICHÉ LE 25/07/2022  
NOTIFIÉ LE 26/07/2022  
PUBLIÉ LE 26/07/2022  
EXÉCUTOIRE LE

REPUBLIQUE FRANÇAISE



2022/...

FRANCONVILLE-LA-GARENNE

**Direction Politique de la Ville**  
Service Maisons de proximité  
NR/MCG

**DÉCISION N°22-307**

**PORTANT SUR UNE CONVENTION DE PARTENARIAT  
ENTRE LA CROIX ROUGE ET LA VILLE DE FRANCONVILLE  
RELATIVE À LA MISE EN PLACE DE POSTES DE SECOURS  
DANS LE CADRE DES CINÉMAS DE PLEIN AIR**

Le Maire de la commune de Franconville-la-Garenne,

**VU** l'élection du Maire en date du 26 mai 2020,

**VU** la délibération n°7 du Conseil Municipal en date du 16 décembre 2021, relative à la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire, dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le code de la commande publique en son article 2122-8,

**VU** le budget communal,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de mettre en place un dispositif prévisionnel de secours dans le cadre des cinémas de plein air organisés au Parc de la Mairie dans le cadre de la manifestation Un été à Franconville,

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de signer une convention avec « LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE » pour fixer les conditions de cette action,

**CONSIDÉRANT** que le montant de cette prestation est fixé à **396 € NETS (trois cent quatre-vingt-seize euros nets)**, la Croix-Rouge française n'étant pas assujettie à la TVA, ce montant inclut les frais de transport et sera réglé par mandat administratif sur présentation de la facture et d'un RIB.

**DÉCIDE**

**Article 1 -** De signer une convention avec « LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE », représentée par Monsieur Philippe DA COSTA, son Président, dont le siège est situé 98, rue Diderot 75694 PARIS cedex 14, et, par délégation, par Madame Audrey GALIA, Présidente Locale, et, par Monsieur José BEN, en sa qualité Directeur Local de l'Urgence et du Secourisme, pour la mise en place de poste de secours.



Décision n° 22-307

**Article 2 -** Que cette convention est conclue à compter de sa notification pour les cinémas de plein air du :

- Vendredi 8 juillet de 21h30 à 00h00,
- Vendredi 5 août de 21h30 à 00h00,
- Vendredi 26 août de 21h00 à 23h00.

**Article 3 -** Que cette convention prévoit une dépense d'un montant maximum de **396 € NETS (trois cent quatre-vingt-seize euros nets)**

**Article 4 -** Dit que la dépense sera imputée au budget de la Ville, fonction 4207 / nature 6042 antenne 141


**Article 5 -** La présente décision prendra effet à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département au titre du contrôle de légalité, de l'affichage en mairie et/ou de sa notification et sera transcrite sur le registre des Délibérations. Elle sera portée au Recueil des Actes Administratifs de la Mairie.

**Article 6 -** En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 7 -** Le Maire et/ou le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Décision.

Fait à Franconville-la-Garenne, le 22 juillet 2022

Caractère Exécutoire  
Par délégation du Maire  
L'Adjoint au Maire

  
Madame Claire Le Bene  
Le 26 juillet 2022



  
Xavier MELKI  
Maire de Franconville-la-Garenne  
Conseiller Régional d'Ile-de-France



# Acte à classer

## DEC22-307PDV

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2022-07-25T18-05-58.01 ( MI238976645 )

Identifiant unique de l'acte : 095-219502523-20220722-DEC22-307PDV-AU ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : PORTANT SUR UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA CROIX ROUGE ET LA VILLE DE FRANCONVILLE RELATIVE A LA MISE EN PLACE DE POSTES DE SECOURS DANS LE CADRE DES CINÉMAS DE PLEIN AIR.

Date de décision : 22/07/2022



Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte :

- 1. Commande Publique
- 1.1. Marchés publics
- 1.1.1. marchés allégés (art.30)
- 1.1.1.1. services

Acte : DEC 22-307 - CROIX ROUGE CINE PLEIN AIR.PDF      Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 25/07/22 à 18:05

Date 25/07/22 à 18:05

Date 25/07/22 à 18:11

Par SADEQ Fatiha

Par SADEQ Fatiha

